

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 4 avril 2024

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Paul Guibal

Ouverture de la séance à 18h

Présents : Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Lydie VIALA

Absents excusés : Karin BÉGÉ donne procuration à Jacques LIN, Laurent CHARBONNIER à Marc BOUCHET, Sébastien FORESTIER à Pascal LEROY, Jacky MARTIN à Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE à Sylvette LACOMBE

Absente : Audrey BERNARD, Élise VINCENOT-DUPRÉ

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 29.02.2024,
- Délibération relative à l'adoption des tarifs eau et assainissement,
- Délibération relative au vote du budget M 49 année 2024,
- Délibération relative à la fongibilité des crédits
- Délibération relative au vote des taux de la fiscalité directe locale 2024
- Délibération relative au reversement d'une subvention CCPC,
- Délibération relative au vote du budget M 57 année 2024,
- Délibération relative à l'adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable,
- Délibération relative à l'adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement,
- Questions diverses

Délibération 2024.013 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 février 2024

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 04.04. 2024. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2024.014 Adoption des tarifs eau et assainissement

Le maire propose de reconduire **sans augmentation** les tarifs 2023 applicables au 1^{er} septembre 2024. Il rappelle que les tarifs doivent être suffisamment élevés pour prétendre à des taux de subventionnements maximum.

Le tableau des tarifs TTC pour l'eau et l'assainissement est présenté au Conseil :

EAU :

- Abonnement/an : 120.00€
- Prix /m3 : 0.95€
- Raccordement : 1 340.00€
- Suppression/changement de compteur : 120.00€

ASSAINISSEMENT :

- Abonnement/an : 60.00€
- Prix/m3 : 0.70€
- Raccordement : 2 680.00€

Dominique Ratto-Crépin rappelle qu'elle demande depuis deux ans un débat au sujet de l'eau et notamment de son prix. Elle rappelle que la difficulté autour de l'eau est mondiale.

En l'absence, jusqu'à maintenant, de ce débat elle annonce qu'elle votera contre cette délibération. Marc Bouchet est plutôt d'accord sur le fond avec Dominique Ratto Crépin mais ne voit pas comment on pourrait résoudre ce problème de l'eau dans l'immédiat...

Vote POUR à la majorité (1 contre D. Ratto-Crépin)

Délibération 2024.015 Vote du budget M 49 année 2024

Le Maire développe chapitre par chapitre les propositions de la commission des finances réunie le 20 mars 2024 pour le budget eau et assainissement 2024. À l'exposé de ce budget, et des explications de détails, le conseil approuve ces propositions :

Fonctionnement			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
011 Générale	36 000	002 Report excédent	24 469.87
012 Personnel	35 000	70 Ventés	134 030.13
014 Reversement	15 000	042 Amortissement	185 000
65 Créances	2 500		
66 Intérêts	7 000		
042 Amortissement	243 000		
023 Virement en invest	5 000		
TOTAL	343 500		343 500
Investissement			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
16 Capital emprunts	40 000	001 Report excédent	156 459.63
20 Frais études	25 000	040 Amortissement	243 000
21 Travaux	154 459.63	021 Virement du fonct	5 000
040 Amortissement	185 000		
TOTAL	404 459.63		404 459.63

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2024.016 Fongibilité des crédits budget M 57

Suite à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2024.017 Taux de la fiscalité directe locale 2024

Le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 **sans variation et sans augmentation** sur chacune des taxes directes locales soit :

- Taxe Foncière Bâtie : 40.45
- Taxe Foncière Non Bâtie : 91.22
- Taxe d'Habitation : 9.64

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2024.018 Reversement de subvention à une association

Suite à la demande conjointe de l'USMonoblet et de l'Athlétisme Anduzien, la Commune étant récipiendaire d'une aide de 3000 € pour le fonctionnement d'équipes communes entre au moins deux associations reconnues dont le but est l'initiation à **la pratique du sport pour les jeunes**, le Maire propose le reversement de cette somme à l'USMonoblet. Cette aide sera exclusivement affectée à la section des jeunes, comme décidé à son établissement.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2024.019 Budget prévisionnel 2024 M 57

Le maire fait part de la proposition de la commission des finances du mercredi 20 mars 2024 :

Fonctionnement			
	Dépenses		Recettes
011 Général	249 999.90	002 report excédent	787 571.90
012 Personnel	370 000	013 Atténuations	4 000
014 FNGIR	66 683	042 Tvx régie	15 000
023 Vir en invest	825 889	70 Produits	50 000
65 autres charges	95 000	73 Taxes	120 000
66 Intérêts emprunt	19 000	731 Impôts	220 000
67 Charges excep.	5 000	74 Dotations	320 000
		75 Autres	115 000
TOTAL	1 631 571.90		1 631 571.90
Investissement			
	Dépenses		Recettes
040 Tvx régie	15 000	001 report excédent	12 060.01
16 Capital emprunts	46 500	021 Vir du fonct	825 889
20 Frais études	150 000	10 FCTVA	40 000
21 Travaux	744 401.38	13 Subventions	77 952.37
	955 901.38		955 901.38

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2024.020 et 2024.021 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (eau potable et assainissement collectif) en 2023

Pascal Leroy, adjoint au Maire, et Frédéric Maurin, agent technique en charge des réseaux, ont réalisé ces rapports annuels obligatoires sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et de l'eau potable. Les données sont ensuite publiées et consultables sur le site www.services.eaufrance.fr.

Pascal Leroy précise les rapports :

Pour le réseau d'eau, il y a eu quatre grosses fuites dans les canalisations. Fuites qui ont été réparées. De plus il a fallu pomper énormément après les grosses pluies pour empêcher et évacuer le sable dans le forage du Sollier. En conséquence, en 2023, le rendement a été de 77 % au lieu de 80 % l'année précédente.

En ce qui concerne l'assainissement, des travaux ont été réalisés à Valestalière pour enlever les racines qui avaient pénétré dans les canalisations. Et la pompe de la sous station d'assainissement du Lacquet a été remplacée.

Suite à la présentation de ces rapports par P. Leroy, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, et ses publications et de même pour l'eau potable.

Vote POUR à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé,

Mr le Maire lève la séance à 18h55